

Afin de suivre le développement durable :

L'implantation de la nouvelle usine a un impact minimum sur l'environnement et s'intègre parfaitement au site naturel des barrages en limitant au maximum les nuisances pour les activités touristiques sur le site.

L'eau des barrages est aussi utilisée pour produire de l'électricité, une énergie renouvelable qui répond aux besoins de l'usine et représente un faible coût d'exploitation. L'usine de Roannaise de l'Eau est une des premières en France à produire un bilan énergétique neutre.

Des périmètres de protections ont été créés autour des points de captage de l'eau afin de protéger les nappes destinées à la consommation humaine.

Dans le périmètre de protection immédiat, les limites sont établies afin d'interdire toute introduction directe de substances polluantes dans l'eau prélevée et d'empêcher la dégradation des ouvrages. Dans ce périmètre, toutes les activités, les installations et les dépôts y sont interdits : nager, camper, naviguer, escalader, pêcher, déverser, jeter des ordures, faire boire les animaux, circuler avec un véhicule, nettoyer un véhicule...